

<p>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</p> <p>DEPARTEMENT DE LA SAVOIE *****</p> <p>Arrondissement de SAINT JEAN DE MAURIENNE ***</p> <p>Canton de MODANE</p>	<p>PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL</p>
<p>Commune de FOURNEAUX</p>	<p>SÉANCE DU LUNDI 26 SEPTEMBRE 2022</p> <p><i>L'an deux mil vingt-deux, le vingt-six septembre, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François CHEMIN, Maire.</i></p> <p><i>Étaient présents : Jean-Claude BLAIX, Patou ROBIN, Maryvonne ROBIN, Pierre SIRE, Gilles FAVRE, Pascale BERTHOLLET, Samuel FADDA, Aurélie FERREIRA, Mélanie BIBOLLET.</i></p> <p><i>Absents excusés : Florian DUCROT, Kelly BERTRAND.</i></p> <p><i>Procurations : Claude MEILLE donne procuration à François CHEMIN. Dominique GALERNE donne procuration à Pascale BERTHOLLET. Dorian MAGNIER donne procuration à Gilles FAVRE.</i></p> <p><i>Secrétaire de séance: Aurélie FERREIRA.</i></p>
<p><u>Nombre de Conseillers</u></p> <p><i>En exercice : 15</i> <i>Présents : 10</i> <i>Votants : 13</i> <i>Quorum : atteint</i></p>	
<p><i>Date de la convocation : 19/09/2022</i></p>	

Après avoir approuvé le procès-verbal de la réunion du 18 juillet 2022, le Conseil Municipal passe à l'examen de l'ordre du jour.

I - CRÉATION DE POSTE – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS SUITE A UN CHANGEMENT DE GRADE

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un agent de la collectivité titulaire du grade d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe, réunit les conditions pour être promu au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, modifie le tableau des emplois communaux par la suppression d'un poste à temps complet d'Adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe et la création d'un poste à temps complet d'Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe.

II – CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIÉ A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à recruter un agent contractuel de droit public pour une durée d'un mois pour faire face temporairement à des besoins liés à un accroissement d'activité.

III - BUDGET COMMUNAL M14

Le SICROF a été dissous par arrêté préfectoral du 31 décembre 2021. Les opérations de réintégration de l'actif et du passif du SICROF modifient les résultats reportés de la façon suivante :

Avant intégration des résultats du SICROF, le résultat de clôture de la section d'investissement s'établissait à + 50.188,52 € et celui de la section de fonctionnement à + 432.063,84 €.

Après intégration des résultats du SICROF, le résultat de clôture de la section d'investissement s'établit à + 54.153,39 € et celui de la section de fonctionnement à + 447.276,81 €.

Le Conseil Municipal, après avoir examiné la répartition de l'actif et du passif du SICROF, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 447 276,81 €

- un déficit de fonctionnement de : 0,00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	183 067,85 €
B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	264 208,96 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	447 276,81 €
D Solde d'exécution d'investissement	54 153,39 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)	-283 200,00 €
Besoin de financement F	= D+E -229 046,61 €
AFFECTATION = C	= G+H 447 276,81 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	229 046,61 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	218 230,20 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00€

IV - DÉCISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET COMMUNAL 2022

Considérant la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant dans le tableau ci-après pour intégrer des résultats du SICROF dissous par arrêté préfectoral du 31 décembre 2021.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la décision modificative n° 1 telle que figurant au détail ci-après :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
I R 001 Solde d'exécution d'investissement reporté				3 964,87 €
I R 1068/ Excédents de fonctionnement			3 964,87 €	
F R 002 Excédent antérieur reporté fonct				19 177,84 €
F D 615231 Voirie		19 177,84 €		

V – VENTE DU LOT N°2 - LE REPLAT

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le terrain n°2 « Le Replat » est disponible à la construction. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré décide de céder à Madame Ana Da Silva Magalhaes et de Monsieur Paulo Antunes Moreira, une partie du lot n°2 du lotissement « Le Replat » d'une superficie de 689 m², au prix de 40 €/TTC le m² pour un montant un total de 27 560€. Il autorise le Maire à signer tous documents afférents à cette vente.

VI – QUESTIONS DIVERSES ET ORALES

La date du vendredi 28 octobre a été retenue pour la corvée citoyenne d'entretien des allées du cimetière à partir de 8h30 jusqu'à 11h30 environ. La Commune fournira sacs poubelles et gants. Nous ferons prochainement un appel à bénévoles.

Pour limiter les consommations énergétiques liées au chauffage des bâtiments communaux, le Conseil Municipal évoque la possibilité de baisser la température d'un degré dans tous les locaux de la Commune. Une décision sera prise lors du prochain Conseil Municipal.

François CHEMIN évoque l'organisation de la rentrée scolaire ainsi que les effectifs. Il précise que des échanges sont en cours entre la Commune de Fourneaux et celle de Le Freney pour la

Le vide grenier qui a eu lieu le 23 juillet a cette année encore rencontré un vif succès. De nombreux exposants et artisans étaient sur place, la présence d'artisans a été très appréciée. Les Conseillers réfléchissent à une solution pour accueillir plus d'exposants l'an prochain.

Patou ROBIN rappelle que les « Festis Fourneaux » se sont déroulés le 3 septembre, malgré une météo capricieuse le public était présent et ravi ! Cette année la Commune a pu compter sur 8 partenaires financiers (ACTION SPORTS, BOUCHERIE RITTAUD, AXA, INTERMARCHÉ, FERNANDES ET FILS, CREDIT AGRICOLE, RTE et SERHY) que nous remercions vivement.

François CHEMIN remercie les élus, les salariés et les bénévoles des associations pour l'organisation.

Les conseillers espèrent pouvoir à nouveau organiser cette manifestation l'an prochain.

Patou détaille le programme d'octobre rose :

1er octobre dès 13h00 : FOULÉE ROSE MODANE-FOURNEAUX avec Sophie D'ALTIFIT-Fourneaux et François de l'UAM, arrivée en musique avec le groupe Cordes et Cimes place de la sècherie à Fourneaux.

1er octobre de 14h00 à 16h00 : Atelier " jeux autour du vélo" proposé par l'Union Cycliste Vanoise.

6 et 13 octobre : Stand OCTOBRE ROSE au marché de MODANE : Vente de confiseries, tee-shirts, stylos, sac-boules, etc... et d'autres confections réalisées par l'atelier des mains créatives.

12 octobre à 17h00 : Marche nordique rose avec l'UAM.

14 octobre de 19h00 à 19h45 : Piscine de Modane séance "d'AQUAGYM ROSE" proposée par les Maitres-Nageurs.

21 octobre 20h30 : Cinéma L'EMBEILLIE Fourneaux projection du film "Ma Meilleure Amie". Puis intervention du Dr SCRIMGEOUR Katherine du Centre Hospitalier de Saint Jean de Maurienne.

Des tee-shirts « octobre rose Modane-Fourneaux » seront en vente durant tout le mois d'octobre au tarif de 10€, à la maison cantonale et lors des animations.

Billets de tombola en vente lors de la foulée rose et au marché, le tirage au sort aura lieu au cinéma.

Toutes les recettes seront entièrement reversées au Centre Hospitalier de St Jean de Maurienne, au profit du bien-être et du confort des patients atteints du cancer.

Maryvonne ROBIN rappelle que le repas du téléthon se déroulera le vendredi 2 décembre : repas le soir à la salle des fêtes, la boucherie RITTAUD offre ses services une nouvelle fois. Les réservations s'effectueront à la mairie de Fourneaux ou à la boucherie Rittaud.

Maryvonne demande l'implication des élus pour cette soirée. Un appel à bénévoles sera diffusé sur l'application panneau pocket si besoin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00
Fait à FOURNEAUX, le 27 septembre 2022

La secrétaire de séance,
Aurélie FERREIRA



Le Maire,
François CHEMIN

